

**Fiche de données de sécurité**  
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

**Initial preparation date:** : 01.13.2015

**Nettoyant pour électrodes**

**SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et le fournisseur du produit et de l'entreprise**

**Nom du produit:** Nettoyant pour électrodes

**Fabricant / fournisseur Numéro d'article:** AS-4008-500

**Utilisations recommandées du produit et restrictions d'utilisation:** Produits chimiques de laboratoire

**Détails du fabricant:**

Aqua Analytics  
245 Matheson Blvd East, Units 1 & 2 Mississauga, Ontario Canada L4Z 3C9  
(888) 712-4000

**Numéro de téléphone de secours:**

Numéro de téléphone d'urgence (613) 996-6666

**SECTION 2: Identification des dangers**

**Classification de la substance ou du mélange:**



**Irritant**

Irritation de la peau, Catégorie 2  
Irritation des yeux, Catégorie 2A



**Corrosif**

Corrosif pour les métaux, catégorie 1

Irritation de la peau 2.  
Corr. Métaux 1.  
Lésions des yeux 2.

**Mention d'avertissement:** Attention

**Mentions additionnelles de danger:**

Peut être corrosif pour les métaux.  
Nocif en cas d'ingestion.  
Provoque une grave irritation des yeux.  
Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.  
Peut entraîner une irritation des voies respiratoires.  
Toxique. pour la vie aquatique avec des effets de longue durée.

**Déclaration de mise en garde:**

Si une consultation médicale est nécessaire, montrer le contenant du produit ou l'étiquette au médecin.  
Garder hors de la portée des enfants.  
Lire l'étiquette avant l'utilisation.  
Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/et une protection du visage.  
Se laver soigneusement après toute manipulation du produit.  
Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.  
Éviter de libérer dans l'environnement.  
Conserver uniquement dans le contenant d'origine.  
Éviter de respirer les poussières, les fumées, les gaz, les bruines, les vapeurs, les jets.  
Utiliser uniquement à l'extérieur ou dans des zones bien ventilées.  
EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. Ne pas faire vomir.  
EN CAS DE CONTACT CUTANÉ (ou sur les cheveux) : Retirer immédiatement les vêtements contaminés. rincer

**Fiche de données de sécurité**  
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

**Initial preparation date:** : 01.13.2015

**Nettoyant pour électrodes**

la peau avec de l'eau/prendre une douche.

EN CAS D'INHALATION : Déplacer la victime à l'air frais et la maintenir au repos dans une position confortable pour respirer.

SI DANS LES YEUX : Rincer prudemment plusieurs minutes à l'eau. Retirer les lentilles de contact si présentes et faciles à enlever. Continuer à rincer.

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Traitement spécifique (Voir les autres directives de premiers soins sur cette étiquette).

Laver tout vêtement contaminé avant de le réutiliser.

Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle n'attaque les matériaux environnants.

EN CAS D'INGESTION : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

Rincer la bouche.

Recueillir le produit répandu.

Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin.

Entreposer dans un endroit bien ventilé. Conserver le conteneur bien fermé.

Entreposer dans un endroit fermé à clé.

Conserver dans un contenant résistant aux matières corrosives et possédant un revêtement intérieur résistant.

Éliminer les contenus récipients adéquatement.

**Autre classification non SGH:**

Aucun(e)

**SECTION 3: Composition/Informations relatives aux ingrédients**

**Ingrédients:**

<b>Ingrédients:</b>		
CAS 9002-93-1	Triton X-100	<0.5 %
CAS 7647-01-0	Acide hydrochlorique, ACS	<2 %
CAS 7732-18-5	Eau désionisée	>97 %
Pourcentages par poids		

**SECTION 4: Mesures de premiers soins**

**Description des mesures de premier secours**

**Après l'inhalation :**

Déplacer la personne incommodée, à l'air frais. Détacher les vêtements et placer la personne en position confortable. Administrer de la respiration artificielle, si nécessaire. En cas de difficultés respiratoires, administrer de l'oxygène.

**Après contact avec la peau :**

Lavez les mains et toute surface de peau contaminée à grande eau et avec du savon. Consultez un médecin si l'irritation persiste ou en cas d'inquiétude.

**Après contact avec les yeux :**

Protéger l'œil non exposé. Rincer à l'eau les yeux exposés pendant au moins 15 à 20 minutes. Retirer les lentilles de contact si présentes et faciles à enlever. Continuer à rincer. Consulter immédiatement un médecin.

**Après ingestion :**

Rincer abondamment la bouche. Ne PAS faire vomir. Ne jamais faire avaler quoi que ce soit à une personne inconsciente. Diluer avec de l'eau ou du lait en buvant après le rinçage. Consulter immédiatement un médecin.

**Symptômes et effets les plus importants, aigus et retardés:**

**Fiche de données de sécurité**  
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

**Initial preparation date:** : 01.13.2015

**Nettoyant pour électrodes**

Irritation. Mal de tête. Nausée. Des difficultés respiratoires.

**Indication qu'une intervention médicale immédiate et qu'un traitement spécial sont requis:**

Si un médecin est consulté, lui montrer la FDS du produit. Le médecin doit traiter en fonction des symptômes.

**SECTION 5: Mesures à prendre pour lutter contre le feu**

**Agent d'extinction**

**Agents d'extinction appropriés:**

Utiliser de l'eau, une substance chimique sèche, une mousse chimique, du dioxyde de carbone ou une mousse résistant à l'alcool. Neutraliser avec du carbonate de sodium ou de la chaux éteinte.

**Agents d'extinction non appropriés:** Aucun(e)

**Dangers spéciaux dus à la substance ou au mélange:**

Un contact avec des métaux est susceptible de générer de l'hydrogène gazeux.

**Conseil pour pompiers:**

**Équipement de protection:**

Porter des lunettes de sécurité, des gants et des vêtements de protection. Voir Section 8.

**Informations supplémentaires (précautions):**

Éviter de respirer les gaz, les vapeurs, les poussières, les brumes, les émanations, les aérosols. Éviter les contacts avec la peau, les yeux et les vêtements.

**SECTION 6: Mesures en cas de déversements accidentels**

**Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence:**

Assurer une ventilation adéquate. Veiller à ce que les systèmes de traitement des poussières (conduites d'évacuation, capteurs de poussières, récipients et matériel de traitement) soient conçus de manière à empêcher la pénétration de poussières dans la zone de travail. Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements.

**Précautions environnementales:**

Ne doit pas être rejeté dans l'environnement. Empêcher l'écoulement dans les canaux, les égouts, et autres cours d'eau.

**Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Porter des lunettes de sécurité, des gants et des vêtements de protection. Respecter les conseils et précautions. Si nécessaire avoir recours à du personnel formé à un entrepreneur. Recouvrir la substance déversée avec du carbonate de sodium ou du carbonate de sodium. Ajouter de l'eau pour former de la boue. Laisser décanter avant d'éliminer. Traiter les résidus solides comme des déchets normaux. Laver la zone avec une solution de carbonate de sodium. Toujours appliquer les réglementations locales. Suivre les méthodes d'manipulation appropriées. Voir Section 8. Voir Section 13. Voir Section 5.

**Référence à d'autres sections:** Aucun(e)

**SECTION 7: Manutention et entreposage**

**Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:**

Se laver les mains après la manipulation. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Manipuler en appliquant les règles habituelles d'hygiène et de sécurité. Suivre les procédures d'hygiène lors de la manipulation de matières chimiques. Voir Section 8. Voir Section 5. Éviter de respirer les gaz, les vapeurs, les poussières, les brumes, les émanations, les aérosols. Respecter les conseils et précautions.

**Conditions pour un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités:**

Entreposer dans un endroit frais. Entreposer avec des risques similaires. Voir Section 5. Protéger contre le gel et les dommages matériels. Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'allumage. Conserver à l'écart des aliments et breuvages. Conserver le conteneur bien fermé. Entreposer à l'écart des matières inflammables.

**Fiche de données de sécurité**  
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

Initial preparation date: : 01.13.2015

**Nettoyant pour électrodes**

**SECTION 8: Contrôle de l'exposition/protection individuelle**



<b>Paramètres de contrôle:</b>	7647-01-0, Acide hydrochlorique , 2 ppm USA. ACGIH Valeurs limites du seuil (VLS) . 7647-01-0, Acide hydrochlorique, 5 ppm 7 mg/m <sup>3</sup> É.-U. NIOSH, limites d'exposition recommandées.
<b>Contrôles techniques appropriés:</b>	Assurer une ventilation par aspiration ou autre moyen technique pour maintenir les concentrations de vapeur ou d'émanations en dessous des limites d'exposition applicables sur le lieu de travail (Occupational Exposure Limits-OELs) indiquées ci-dessus. Des douches oculaires d'urgence et des douches de sécurité doivent être accessibles dans les environs immédiats de l'utilisation ou du maniement.
<b>Protection respiratoire:</b>	Non requis dans des conditions d'utilisation normales. Quand l'évaluation des risques l'indique, le port d'appareil respiratoire est approprié. Utiliser un masque facial complet avec ses cartouches de respirateur combinées polyvalentes N100 (US) ou de type P3 (EN 143) comme relève aux systèmes de contrôle techniques. Toujours utiliser un appareil de protection respiratoire homologué par le NIOSH lorsque nécessaire.
<b>Protection de la peau:</b>	Choisir un matériau de gants imperméable et résistant à la substance. Choisir un matériau de gants en fonction des taux de perméabilité et de la dégradation. Jeter les gants contaminés après utilisation conformément aux lois en vigueur et aux bonnes pratiques de laboratoire.
<b>Protection oculaire:</b>	Utiliser un équipement de protection des yeux, testé et approuvé selon les normes gouvernementales en vigueur, telles que NIOSH (US) ou EN 166 (UE). Les lunettes de sécurité représentent une protection oculaire adéquate.
<b>Mesures générales d'hygiène:</b>	Éviter les contacts avec la peau, les yeux et les vêtements. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Se laver les mains avant les pauses de travail et à la fin du travail. Faire un nettoyage de routine afin d'empêcher la production de poussière.

**SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**

<b>Apparence (état physique, couleur):</b>	Liquide clair et incolore	<b>Limite d'explosion inférieure:</b> <b>Limite d'explosion supérieure:</b>	Non déterminé Non déterminé
<b>Odeur :</b>	Inodore	<b>Pression de vapeur à 20 °C:</b>	Non déterminé
<b>Seuil d'odeur:</b>	Non déterminé	<b>Densité de la vapeur:</b>	Non déterminé
<b>Valeur pH:</b>	< 1	<b>Densité relative:</b>	Non déterminé
<b>Point de fusion / congélation:</b>	Environ 0 °C	<b>Solubilités:</b>	Solubilité infinie.
<b>Point d'ébullition / plage d'ébullition:</b>	Environ 100 °C	<b>Coefficient de partage (n-octanol/eau):</b>	Non déterminé
<b>Point d'éclair (creuset fermé):</b>	Non déterminé	<b>Température d'auto-inflammation:</b>	Non déterminé

**Fiche de données de sécurité**  
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

**Initial preparation date:** : 01.13.2015

Nettoyant pour électrodes			
<b>Taux d'évaporation:</b>	Non déterminé	<b>Température de décomposition:</b>	Non déterminé
<b>Inflammabilité (solide, gazeux):</b>	Non déterminé	<b>Viscosité:</b>	a. Cinématique: Non déterminé b. Dynamique: Non déterminé
<b>Densité à 20°C:</b>	Non déterminé		

### SECTION 10: Stabilité et réactivité

**Réactivité:**

Stable sous des conditions normales.

**Stabilité chimique:**

Stable sous des conditions normales.

**Possibilité de réactions dangereuses:** Aucun(e)

**Conditions à éviter:**

Matériaux incompatibles.

**Matériaux incompatibles:**

La plupart des métaux, alcalis, cyanures, sulfures, sulfites, oxydes de métal, et formaldéhydes.

**Produits de décomposition dangereux:**

Fumées de chlorure d'hydrogène et d'hydrogène au contact des métaux. Gaz chlorés provenant des oxydants.

### SECTION 11: Informations toxicologiques

**Toxicité aiguë:**

**Dermique:**

DL50 Dermique - Lapin - 8000 mg/kg 9002-93-1.

**Toxicité chronique:** Aucune information additionnelle.

**Corrosion / irritation de la peau:** Aucune information additionnelle.

**Lésions oculaires sérieuses / irritation oculaire:** Aucune information additionnelle.

**Sensibilisation respiratoire ou de la peau:** Aucune information additionnelle.

**Cancérogénicité:** Aucune information additionnelle.

**Mutagénicité sur les cellules germinales:** Aucune information additionnelle.

**Toxicité reproductrice:** Aucune information additionnelle.

**STOT exposition simple et répétée:** Aucune information additionnelle.

**Informations toxicologiques supplémentaires:**

Aucune information additionnelle.

### SECTION 12: Informations écologiques

**Écotoxicité**

Toxicité pour la vie aquatique : , Le chlorure d'hydrogène présente une toxicité aiguë et chronique pour la vie aquatique.

Toxicité pour le poisson CL50 - Pimephales promelas (tête-de-boule) - 8,9 mg/l - 96,0 heures, 9002-93-1.

Les daphnies et autres invertébrés aquatiques CE50 - Daphnies - 26 mg/l - 48 heures, 9002-93-1.

Toxicité pour le poisson CL50 - Gambusia affinis (Gambusie) - 282 mg/l - 96 h, 7647-01-0.

**Persistance et dégradabilité:** Aucune information additionnelle.

**Potentiel bioaccumulatif:** Aucune information additionnelle.

**Mobilité dans le sol:**

**Fiche de données de sécurité**  
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

**Initial preparation date:** : 01.13.2015

**Nettoyant pour électrodes**

La solution aqueuse est mobile dans le sol.

**Autres effets indésirables:** Aucune information additionnelle.

**SECTION 13: Précautions pour l'élimination**

**Recommandations pour la mise à disposition des déchets.:**

Recouvrir avec du carbonate de soude ou du carbonate de calcium. Mélanger et ajouter de l'eau pour former de la boue. Laisser décanter avant d'éliminer. Traiter les résidus solides comme des déchets normaux. Éliminer les contenants vides comme produits non utilisés. Il est de la responsabilité du producteur de déchets de caractériser correctement tous les déchets conformément aux réglementions applicables (US 40CFR262.11). Les producteurs de déchets chimiques doivent déterminer si un produit chimique est classé comme déchet dangereux. Il est de la responsabilité des producteurs de déchets chimiques de consulter les règlements sur les déchets dangereux locaux, régionaux et nationaux. Assurer une classification complète et exacte.

**SECTION 14: Informations relatives au transport**

**US DOT (Département des transports américain)**

**N° ONU:**

ADR, ADN, DOT, IMDG, IATA

Non réglementé

**Exception quantité limitée:**

Aucun(e)

**En vrac:**

**Quantité à déclarer (s'il y a lieu):** Aucun(e)

**Nom d'expédition approprié:** Non réglementé.

**Classe de risques:** Aucun(e)

**Groupe d'emballage:** Non réglementé.

**Polluant maritime (s'il y a lieu):** Non

**Commentaires:**

Aucun(e)

**Non-vrac:**

**Quantité à déclarer (s'il y a lieu):** Aucun(e)

**Nom d'expédition approprié:** Non réglementé.

**Classe de risques:** Aucun(e)

**Groupe d'emballage:** Non réglementé.

**Polluant maritime (s'il y a lieu):** Non

**Commentaires:**

Aucun(e)

**SECTION 15: Informations réglementaires**

**États-Unis (É.-U.)**

**Section 311/312 de la SARA (listes de produits chimiques spécifiquement toxiques):**

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

**Section 313 de la SARA (listes de produits chimiques spécifiquement toxiques):**

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

**RCRA (Code de déchets dangereux):**

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

**TSCA (loi américaine relative au contrôle des substances toxiques) :**

Tous les ingrédients figurent sur la liste.

**CERCLA (Loi sur la responsabilité et l'indemnisation à la suite de dommages causés à l'environnement):**

**Fiche de données de sécurité**  
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

**Initial preparation date:** : 01.13.2015

**Nettoyant pour électrodes**

7647-01-0 Acide hydrochlorique 1000 lbs.

**Proposition 65 (Californie):**

**Produits chimiques connus pour causer des cancers:**

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

**Substances chimiques qui sont connues pour causer de la toxicité reproductive chez les femmes:**

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

**Substances chimiques qui sont connues pour causer de la toxicité reproductive chez les hommes:**

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

**Produits chimiques connus pour leur toxicité affectant le développement humain:**

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

**Canada**

**Liste intérieure de substances (DSL) :**

Tous les ingrédients figurent sur la liste.

**SECTION 16: Informations supplémentaires**

Ce produit a été classé selon les critères de danger figurant dans les règlements sur les produits contrôlés et la FS contient tous les renseignements requis par les règlements sur les produits contrôlés. L'utilisateur est responsable de la sécurité du lieu de travail. L'utilisateur doit tenir compte des informations relatives aux risques pour la santé et pour la sécurité dans le présent document et prendre les précautions requises pour un travail individuel pour en instruire les employés et mettre au point des procédures de travail garantissant un environnement de travail sécuritaire. Les informations contenues ici sont exactes autant que nous sachions. Toutefois, comme les conditions de manutention et d'utilisation échappent à notre contrôle, nous ne saurions garantir les résultats et déclinons toute responsabilité pour les dommages causés par l'utilisation de cette matière. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de se conformer à toutes les lois et réglementations applicables à cette matière. Remarque. L'utilisateur est responsable de la sécurité du lieu de travail. L'utilisateur doit tenir compte des informations relatives aux risques pour la santé et pour la sécurité dans le présent document et prendre les précautions requises pour un travail individuel pour en instruire les employés et mettre au point des procédures de travail garantissant un environnement de travail sécuritaire. Les informations contenues ici sont exactes autant que nous sachions. Toutefois, comme les conditions de manutention et d'utilisation échappent à notre contrôle, nous ne saurions garantir les résultats et déclinons toute responsabilité pour les dommages causés par l'utilisation de cette matière. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de se conformer à toutes les lois et réglementations applicables à cette matière. Ce produit a été classé selon les critères de danger figurant dans les règlements sur les produits contrôlés et la FS contient tous les renseignements requis par les règlements sur les produits contrôlés. Remarque.

**NFPA:** 1-0-0

**HMIS:** 1-0-0

**SGH texte complet des énoncés:** Aucun(e)

**Abréviations et acronymes:**

- IMDG Code maritime international pour les marchandises dangereuses.
- PNEC. Concentrations estimées sans effet (REACH).
- CFR Code des règlements fédéraux (É.-U.)
- SARA Loi portant sur la modification et la reconduction du Fonds spécial pour l'environnement (É.-U.).
- RCRA. Loi sur la conservation et la remise en état des ressources (E-U).
- TSCA. Loi américaine sur les substances toxiques (É.-U.)

**Fiche de données de sécurité**  
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

**Initial preparation date:** : 01.13.2015

**Nettoyant pour électrodes**

NPRI	Inventaire national des rejets de polluants (Canada).
DOT	US Department of Transportation.
IMDG	Code maritime international pour les marchandises dangereuses.
PNEC.	Concentrations estimées sans effet (REACH).
CFR	Code des règlements fédéraux (É.-U.)
IATA	Association internationale du transport aérien.
SARA	Loi portant sur la modification et la reconduction du Fonds spécial pour l'environnement (É.-U.).
RCRA.	Loi sur la conservation et la remise en état des ressources (E-U).
TSCA.	Loi américaine sur les substances toxiques (É.-U.)
NPRI	Inventaire national des rejets de polluants (Canada).
DOT	US Department of Transportation.
IATA	Association internationale du transport aérien.
GHS	Système global harmonisé de classification et étiquetage de produits chimiques.
ACGIH	Colloque américain des hygiénistes industriels gouvernementaux
CAS	Chemical Abstracts Service (division de l'American Chemical Society).
NFPA	National Fire Protection Association (Agence américaine de protection contre les incendies) (É.-U.).
GHS	Système global harmonisé de classification et étiquetage de produits chimiques.
HMIS	Système d'identification des matières dangereuses (É.-U.).
WHMIS	Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT) (Canada).
DNEL	Dérivé, niveau sans effet (REACH).
ACGIH	Colloque américain des hygiénistes industriels gouvernementaux
CAS	Chemical Abstracts Service (division de l'American Chemical Society).
NFPA	National Fire Protection Association (Agence américaine de protection contre les incendies) (É.-U.).
HMIS	Système d'identification des matières dangereuses (É.-U.).
WHMIS	Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT) (Canada).
DNEL	Dérivé, niveau sans effet (REACH).